



ORANGE  
PARTOUT POUR TOUS

## EDITO

Enregistrement de tous les justificatifs sur la plateforme gouvernementale et attribution n° SNE ou sur la plateforme Imhoweb.

[AL'IN](#) à consulter au quotidien pour postuler sur un logement.

[IN'LI](#) pour la recherche de logement pour des niveaux de rémunération plus élevés.

Scoring : déterminé par la situation du demandeur de logement.

Logement réservé 7 jours pour Orange.

Stop au prêt acquisition dans l'ancien.

Bienvenue au bail acquisition solidaire.

Les militants **CFDT** en charge du logement à Orange sont à votre disposition.

# LOGEMENT

Des modifications importantes dans l'accompagnement des salariés d'Orange sur le logement !



**Côté logement en location : depuis le 20 avril**, chaque candidat à un logement social doit se connecter sur [demande-logement-social.gouv.fr/](https://demande-logement-social.gouv.fr/) ou sur **Imhoweb** (accessible dans 26 départements) pour obtenir un n° de SNE et y télécharger tous ses justificatifs. Toutes les informations personnelles seront donc centralisées et les mises à jour du dossier personnel doivent être faites sur le site gouvernemental.

Il reste nécessaire de se connecter au quotidien sur [Al'In](#) pour candidater sur un logement disponible. Une offre privilège est nouvellement offerte à Orange: pendant 7 jours, certaines offres seront réservées à des salariés éligibles d'Orange uniquement.

Le **scoring** (attribution de points) permet de prendre en compte la situation de chaque demandeur de logement en fonction de sa situation personnelle voire de refus lors des commissions d'attribution des bailleurs.

Il sera important de contacter les services sociaux d'Orange pour prendre en compte les situations personnelles difficiles telles que les mobilités, les séparations, etc...

Le site [IN'LI](#) est toujours accessible pour la recherche de logement hors plafond PLI, plus d'infos sur le [site d'action logement](#).

## Côté prêts, l'aide pour l'acquisition dans l'ancien est terminée !

**Le prêt « accessions »** d'Action Logement, jusqu'à 40 000 € à 0,5% d'intérêt sera possible uniquement pour acheter dans le neuf, faire bâtir, acquérir un logement ancien bailleurs sociaux ou construire avec un bail acquisition solidaire (construction d'un logement sur un terrain en location avec bail de 99 ans).

La demande se fera en digital directement sur le site d'[Action Logement](#).

**Le prêt travaux de 10 000€** reste disponible pour ajouter une extension à votre maison, effectuer des travaux de rénovation ou adapter votre résidence principale. La demande se fait par l'envoi d'un dossier papier.

La **CFDT** revendique le droit à un logement décent pour tous, tous les travailleurs y compris les plus fragiles : les étudiants, les contrats en alternance...

